



Mode opératoire Vente Forfait Saison Enfants 2018-2019

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, dans le cadre de la politique enfance menée sur son territoire et notamment l'accès au plus grand nombre aux activités sportives, a mis en place, en partenariat avec le Syndicat Mixte de Guzet, une vente de forfaits de ski saison à un tarif plus accessible à chaque enfant domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et scolarisé.

Conditions d'attribution du forfait :

- . Avoir entre 5 et 17 ans inclus
- . Habiter sur le territoire de la Communauté des Communes
- . Être scolarisé

Justificatifs à présenter à l'Office de Tourisme et à conserver (seuls les dossiers complets seront acceptés) :

- . Pièce d'identité en cours de validité pour le détenteur du forfait
- . Attestation de domicile de **résidence principale** : taxe foncière et/ou taxe d'habitation
- . Attestation de scolarité

Ces pièces devront être remises au régisseur, chaque semaine, lors de sa venue dans le bureau de l'OT.

Tarifs :

Forfait 145€

Assurance optionnelle : 39€

Paiement par Chèques, Espèces ou Tickets Loisirs Jeunes CAF

Pour les tickets loisirs Jeunes CAF :

- ne pas rendre la monnaie
- Indiquer la date au dos

Au dos du chèque bancaire, préciser le N° de pièce d'identité du payeur.

Lors de la demande, seuls les dossiers complets et réunissant tous les critères seront acceptés.

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées via l'Office de Tourisme Couserans Pyrénées encaissera les 145 € par forfait (ou 184 € si prise de l'assurance optionnelle) et remettra **un bon d'échange nominatif à échanger en billetterie de Guzet avant le 15 Janvier.**

Bon d'échange :

A chaque forfait vendu, le mandataire devra remettre un bon d'échange.